

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 septembre 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 27, 39 d), 83 a) et 148 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale: assistance
internationale d'urgence pour le rétablissement
de la paix et de la normalité en Afghanistan
et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

**Questions de politique macroéconomique :
commerce international et développement**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 16 septembre 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration commune « Asie centrale + Japon », signée par les Ministres des affaires étrangères du Japon, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan lors de la réunion tenue à Astana (Kazakhstan), le 28 août 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 27, 40 d), 85 a) et 151 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Yerzhan Kh. **Kazykhanov**



Annexe

[Original : anglais et russe]

Déclaration commune
Dialogue « Asie centrale + Japon » – Réunion
des ministres des affaires étrangères « Les relations
entre le Japon et l'Asie centrale à l'aube d'une nouvelle ère »

Astana, le 28 août 2004

Nous, ministres des affaires étrangères du Japon, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan, réunis à Astana (Kazakhstan) le 28 août 2004, avons examiné l'avenir de la coopération entre le Japon et l'Asie centrale.

Nous avons constaté avec satisfaction que le dialogue « Asie centrale + Japon » avait été engagé en tant que nouveau cadre de coopération, renforçant ainsi les relations entre le Japon et l'Asie centrale, et sommes convenus de ce qui suit.

1. Valeurs et principes fondamentaux

1) Nous sommes convenus que la paix et la stabilité dans la région de l'Asie centrale revêt une grande importance pour la stabilité et la prospérité non seulement de l'Eurasie mais aussi de la communauté internationale tout entière.

2) Nous nous sommes félicités des progrès réguliers de la coopération entre le Japon et l'Asie centrale.

3) Nous sommes convenus que, compte tenu des relations amicales nouées jusqu'à présent, des échanges de vues permanents sur les possibilités de renforcer les liens entre l'Asie centrale et le Japon et les moyens de promouvoir ces relations, permettraient d'approfondir et d'élargir notre coopération mutuelle.

4) Constatant que, grâce aux efforts assidus d'édification nationale qu'ils ont déployés après leur indépendance pour assurer la stabilité et la croissance aux fins de la démocratisation et du passage à l'économie de marché, les pays d'Asie centrale ont maintenu la stabilité dans la région et contribué à la paix et à la stabilité de l'Eurasie, nous avons affirmé qu'il continuera d'être extrêmement important pour ces pays de poursuivre et de renforcer leurs diverses activités de lutte contre le terrorisme et d'élimination de la pauvreté, d'édification de sociétés libres et démocratiques, de stabilisation et d'amélioration de la vie quotidienne de leur population grâce à une croissance économique régulière, ainsi que celles visant à renforcer la sécurité commune. La Ministre des affaires étrangères du Japon a fait part des attentes de son pays concernant les activités à entreprendre par les pays d'Asie centrale et réaffirmé son intention de contribuer aux efforts de chacun d'entre eux.

5) Notant que la menace du terrorisme reste importante dans la région, nous avons réaffirmé notre sentiment commun que rien ne saurait justifier le terrorisme et que celui-ci ne peut pas être toléré. Nous avons également réaffirmé qu'il importait au plus haut point de resserrer la coopération internationale dans ce contexte.

6) Nous avons déclaré notre intention que le Japon et l'Asie centrale examinent les questions tant régionales que mondiales en tant que partenaires.

2. Approfondissement et élargissement des relations entre le Japon et l'Asie centrale

1) Nous avons réaffirmé que, compte tenu des liens historiques qui les unissent, le Japon et l'Asie centrale disposent d'une base solide pour le renforcement et l'approfondissement de leurs relations amicales.

2) La Ministre des affaires étrangères du Japon a salué les efforts d'édification nationale déployés par les pays d'Asie centrale. Les ministres des pays d'Asie centrale ont remercié le Japon pour son assistance, apportée jusqu'à présent dans le cadre de sa « diplomatie de la Route de la soie », qui a grandement contribué à la paix, à la stabilité et à la prospérité de leur région.

3) Étant convenus qu'eu égard à la situation internationale actuelle – où l'importance géopolitique de l'Asie centrale ne fait qu'augmenter – la coopération entre les pays de la région et le Japon contribuait à la paix et à la sécurité non seulement de la région mais aussi de la communauté internationale tout entière, nous avons exprimé notre intention de rechercher de nouvelles possibilités de coopération, en notant que la coopération entre le Japon et les pays d'Asie centrale portait déjà sur un certain nombre de domaines, dont les suivants :

- Consolidation de la paix;
- Développement économique et social;
- Élargissement des liens économiques et renforcement de leur base;
- Énergie et environnement;
- Élargissement des échanges culturels;
- Facilitation et promotion des échanges entre les individus et mise en valeur des ressources humaines.

3. Importance de la coopération à l'intérieur de la région d'Asie centrale

1) Conscients qu'il existe en Asie centrale un certain nombre de problèmes auxquels tous les pays de la région font face dans la même mesure et qu'il est difficile pour chacun d'entre eux de résoudre seul – qu'il s'agisse du terrorisme, de la drogue, des transports, de l'utilisation rationnelle de l'eau et des sources d'énergie, du commerce ou de la protection de l'environnement –, nous sommes convenus que des solutions efficaces devaient être trouvées pour assurer la paix et la stabilité en Asie centrale, et pour atteindre la prospérité en réalisant le potentiel de développement économique de la région.

2) Nous avons noté en outre qu'un marché d'une plus grande viabilité économique pourrait voir le jour si les pays d'Asie centrale unissaient leurs efforts. À cette fin, les participants à la réunion ont souligné l'importance de mettre en œuvre l'initiative de mise en place progressive du marché commun d'Asie centrale, qui permettra de mieux tirer parti des possibilités existantes et favorisera la stabilité du développement de la région et l'approfondissement de la coopération régionale.

3) Nous sommes convenus que la solidarité entre les pays d'Asie centrale et le renforcement de la coopération intrarégionale visant à régler les problèmes communs mentionnés plus haut permettrait à l'ensemble de la région, en tant que communauté cohérente et vigoureuse, de connaître une croissance robuste et d'atteindre la prospérité.

4) Reconnaissant que la paix en Afghanistan et la reconstruction de ce pays sont indispensables à la stabilité et à la prospérité de la région de l'Asie centrale, nous avons affirmé notre intention commune de renforcer la coopération en vue d'aider à la réalisation des objectifs de paix et de reconstruction dans ce pays.

5) À cet égard, les ministres des pays d'Asie centrale ont considéré qu'il leur faudrait prendre des mesures soutenues et pratiques pour appuyer la coopération intrarégionale, quelles que soient les difficultés qui pourraient survenir au départ.

6) Le Ministre des affaires étrangères du Japon a indiqué que son pays était disposé à appuyer les efforts déployés par les pays d'Asie centrale pour coopérer en vue de régler ces difficultés.

4. Coopération sur la scène internationale

1) Nous avons affirmé que leur solidarité permettrait non seulement aux pays d'Asie centrale d'assurer la croissance et la prospérité de la région mais aussi, compte tenu de l'importance géopolitique de cette dernière, d'occuper une place importante dans la communauté internationale.

2) Nous sommes convenus que le Japon et l'Asie centrale renforceront leur coopération sur la scène internationale, y compris au sein d'organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies, et collaboreront de façon constructive au règlement des questions qui ont une portée internationale.

3) Nous avons confirmé que la clef de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, de son Conseil de sécurité, consistait à augmenter le nombre de sièges de membres permanents et non permanents du Conseil. Les Ministres des pays d'Asie centrale ont en outre indiqué qu'ils comptaient voir le Japon assumer davantage de responsabilités politiques dans la communauté internationale et se sont unanimement déclarés favorables à l'octroi à ce pays d'un siège permanent au Conseil de sécurité.

5. Le dialogue « Asie centrale + Japon »

1) Nous avons affirmé que, pour renforcer la coopération entre les pays d'Asie centrale et le Japon, le dialogue « Asie centrale + Japon » engagé à la présente réunion se poursuivra conformément aux principes fondamentaux qui suivent :

- Respect de la diversité;
- Concurrence et coordination;
- Coopération ouverte.

2) Nous avons affirmé que ce dialogue visera la réalisation des objectifs suivants :

- Renforcement de la paix, de la stabilité et de la démocratie dans la région de l'Asie centrale;
- Renforcement des bases économiques, promotion des mesures de réforme et du développement social dans la région, y compris la correction des inégalités intrarégionales;
- Renforcement de la coopération intrarégionale par les pays de l'Asie centrale;
- Maintien et renforcement des bonnes relations entre l'Asie centrale et les régions voisines ainsi qu'avec la communauté internationale;
- Coopération entre le Japon et l'Asie centrale sur les questions régionales comme sur les questions ayant une portée internationale.

3) Nous sommes convenus que la coopération au titre de ce dialogue favorisera les efforts déployés volontairement par les pays d'Asie centrale et contribuera à accroître la solidité économique de la région, à garantir la stabilité et le développement de cette dernière et à renforcer la solidarité au niveau régional.

6. Promotion du dialogue et de la communication

1) Nous sommes convenus que les bases de la coopération entre le Japon et les pays d'Asie centrale devraient être renforcées en favorisant les multiples formes d'échange, notamment entre les membres de la jeune génération.

2) Nous sommes convenus que le dialogue « Asie centrale + Japon » devrait se poursuivre à différents niveaux. À cet égard, l'exposition mondiale qui aura lieu à Aichi (Japon) en 2005 serait une importante occasion à saisir.

Le 28 août 2004

La Ministre des affaires étrangères du Japon
(*Signé*) Yoriko **Kawaguchi**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Kazakhstan
(*Signé*) Kassymzhomart **Tokaev**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République kirghize
(*Signé*) Askar **Aitmatov**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Ouzbékistan
(*Signé*) Sodiq **Safaev**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Tadjikistan
(*Signé*) Talbak **Nazarov**